REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE ROUFFIAC-TOLOSAN

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 12
Ont donné pouvoir :7
Excusés : 0
Date de convocation : 26 juin 2026

Séance du 10 juillet 2026 à 18h30

L'an deux mille vingt-six, le 10 juillet 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel DECIMA, maire

Présents :
DECIMA Michel
BOLO Thierry
JONQUET-SEGALA Paul-Emmanuel
MARTINEZ Carine
DESSAINTS Delphine
RISSE Stéphanie
MENARD Sandrine
CROELS Delphine
MOISAN Isabelle
ALLACH Delphine
HAMBLI Said
LAHTIL Karim

Pouvoirs :
Cyril SALVAGIOTTI donne procuration à Michel DECIMA
Kristian KORNS donne procuration à Thierry BOLO
Indira SOUNDIRAM donne procuration à Carine MARTINEZ
Catherine BERTRAND donne procuration à Paul-Emmanuel JONQUET-SEGALA
Baptiste GANDRILLE donne procuration à Karim LAHTIL
Jean-Gervais SOURZAC donne procuration à Isabelle MOISAN
Mathilde MENARD donne procuration à Sandrine MENARD

Monsieur Karim LAHTIL a été désigné secrétaire de séance.
Monsieur Said Hambli a été désigné secrétaire délégué.

2026-42 Attribution du marché public relatif à la gestion et à l'animation de l'Accueil des Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la commande publique,
Vu la délibération du Conseil Municipal autorisant le lancement de la procédure de consultation,
Vu le dossier de consultation des entreprises,
Vu le Règlement de Consultation,
Vu le Cahier des Clauses Particulières,
Vu le rapport d'analyse des offres établi à l'issue de la consultation,
Considérant que la consultation a été lancée selon une procédure adaptée conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique,
Considérant que la date limite de remise des offres étaient fixée au 29 juin 2026 à 12h00,
Considérant qu'à l'issue de cette consultation, une seule offre a été déposée, celle de Léo Lagrange Animation,

Considérant que cette offre a fait l'objet d'une analyse technique, administrative et financières,
Considérant que cette offre est apparue :

- Régulière ;
- Acceptable ;
- Appropriée au regard des besoins de la commune ;

Considérant que le mémoire technique répond aux exigences du règlement de consultation et du cahier des clauses particulières ;

Considérant que les moyens humains, pédagogiques, organisationnels et financiers proposés permettent d'assurer la continuité et la qualité du service public d'accueil des enfants ;

Considérant que le montant annuel de l'offre s'élève à : **408 962.05 €** (association non assujettie à la TVA selon la décomposition suivante :

- ALAE : 226 709.30 €
- ALSH : 95 306.83 €
- Frais généraux et activités : 86 945.92 €

Considérant que cette offre est conforme aux crédits inscrits au budget communal ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer le marché public relatif à la gestion et à l'animation de l'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à : Léo Lagrange Animation pour un montant annuel de 408 962.05 € HT dans les conditions prévues au marché.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que l'ensemble des pièces s'y rapportant.

Article 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

Abstentions	0
Pour	19
Contre	0

Fait à ROUFFIAC-TOLOSAN, le 10 juillet 2026,

MAIRIE DE ROUFFIAC-TOLOSAN (Haute Garonne)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.